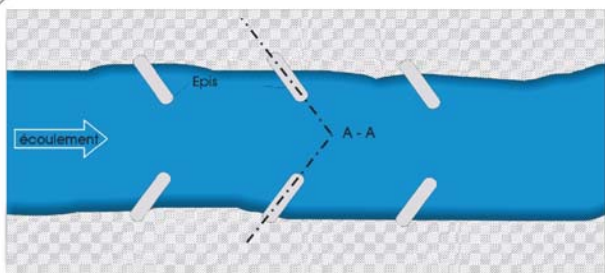


Le STABIPLAGE® implanté en milieu fluvial

Quelques exemples

Maintien et renforcement des berges : capteurs et stabilisateurs



Les ouvrages, disposés en épis le long des rives, sont destinés à capter et maintenir en place les sédiments en transit pour renforcer les berges. Ils réduisent aussi les contraintes hydrauliques appliquées sur les berges. Suivant les conditions leur implantation peut se faire perpendiculairement au lit du fleuve ou légèrement inclinés dans le sens du courant.



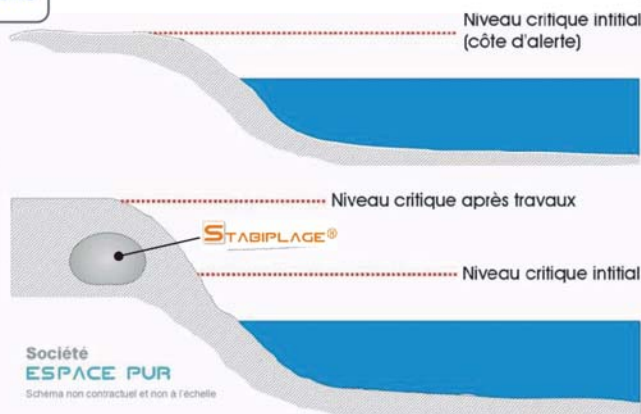
Les ouvrages sont destinés à réaliser un captage sédimentaire judicieux, sans interrompre le débit solide du fleuve et sans générer d'impact négatif pour les zones situées à l'aval, infrastructures ou biotopes.

Création ou surélévation de berges / lutte contre les inondations

Cette configuration permet d'offrir une solution esthétique et sécurisante aux zones urbaines ou cultivées en proie aux inondations.

L'absence de berge ou leur fragilité entraîne souvent des submersions de la part des fleuves. Cette solution qui permet de conserver l'attrait du site, garantit, même en cas de submersion assez importante pour entraîner l'enlèvement des matériaux meubles ou de remblais, un noyau stable et sécurisant, rempart ultime contre l'inondation.

Dans l'hypothèse d'un recouvrement et d'une stabilisation végétale, la perméabilité des ouvrages et la rugosité de la carapace permettent d'envisager une bonne prise de la végétation et d'assurer le drainage nécessaire à la vie du sol.



Création de bassins de rétention : zone de travaux ou inondable



Destinée à recevoir et contenir un surplus d'eau de pluie ou un volume d'eau fluviale excédentaire - en milieu rural ou péri-urbain soumis à inondations - cette solution répond aussi à des besoins de stockage de boues de décantation (dragage) ou de liquides refoulés sur une zone de travaux.

Dans tout les cas de figure, la solution permet de mieux gérer l'emprise au sol des berges, d'offrir la possibilité d'une bonne intégration paysagère (recouvrement, retour à la végétation, etc.) , et de conférer au bassin un caractère fonctionnel : aire de jeu, promenade, etc.

Stabilisation de berges

La stabilisation des berges a pour objectif de garantir la pérennité d'un système naturel qui assure la délimitation et la canalisation d'un cours d'eau. Elle peut aussi prévenir une érosion qui pourrait menacer la sécurité publique ou la dégradation de milieux naturels et sensibles par glissement ou inondation en cas de brèche.

La technique proposée encourage la stabilisation sédimentaire de la berge tout en s'intégrant dans l'écosystème qu'elle représente : l'encouragement du développement d'un couvert végétal, stable, offre en effet une stabilité dynamique croissante, naturelle et esthétique.

